



# Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Horticulture Comestible » du 14 novembre 2024

## I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Horticulture Comestible du 14 novembre 2024
Responsable de la préparation du document	Mathilde Eck et Marie-Ange Mathieu
Date de publication	
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Annexe I : Liste des participants Annexe II : présentation de Mathilde Eck (Collège des Producteurs) Annexe III : Présentation du plan de promotion 2025 de l'APAQ-W pour la filière – Anne-Sophie Lois et Laëtitia VAN ROOS de l'APAQ-W Annexe IV : Présentation et comparaison de robots et cobots venant à l'aide du maraîcher – Quentin Limbourg du CRA-W

Tout d'abord, une visite à la ferme de l'Archenterre est organisée avant la réunion plénière=> production maraîchère bio, plein air et sous abri, production de plants et magasin à la ferme et discussion autour du robot Toutilo. Merci à Monsieur Vincent Cantaert pour son accueil.

## II. Validation de l'ordre du jour et du PV d'avril 2024

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté et le procès-verbal de l'assemblée précédente est validé par l'ensemble des participants présents (<https://collegedesproducteurs.be/publication/pv-de-lassemblee-sectorielle-grandes-cultures-horticulture-comestible-et-pommes-de-terre-2024-s1/>)



### III. Introduction - Points d'actualité de la filière

Bref rappel des missions principales du Collège des Producteurs (voir présentation en annexe II).

**Les activités de l'IFEL-W** ont été arrêtées temporairement au moins de juin 2024 mais vont reprendre pour quelques mois avec trois objectifs principaux :

- Elaboration des statuts d'une coopérative de producteurs wallons ;
- Elaboration des catalogues d'emballages et achats groupés ;
- Elaboration d'un plan de communication pour la marque IFEL-W.

Etat des lieux de la filière bio pour les légumes par Monsieur Vincent Pautré du Collège des Producteurs, chargé de rédiger des plans stratégiques par filière (voir présentation en annexe II). Plusieurs plans sont déjà rédigés et publiés [sur le site du Collège](#).

#### Pistes d'actions prioritaires :

- **Promotion** => si on veut augmenter la consommation de légumes bio il faut travailler sur la consommation de légumes globale. L'OMS prévoit une assiette avec une présence de légumes beaucoup plus importante. Actions communes avec l'APAQ-W ;
- **Travail avec les collectivités** => signature du Green Deal Cantines Durables au sein de la Cellule Manger Demain qui permet l'introduction de produits bio dans les assiettes des enfants grâce au Coup de Pouce « du local dans l'assiette » - travail en cours sur comment augmenter encore la part de légumes bio dans les assiettes au sein des cuisines de collectivités ;
- **Encadrement économique** => orientation vers le secteur industriel. Peu d'acteurs industriels qui travaillent le légume bio dans les plats préparés et dans la transformation. Démarches pour essayer d'avoir de nouveaux entrepreneurs qui s'intègrent dans le marché industriel wallon pour la transformation de légumes bio et permettant ainsi le développement d'une nouvelle filière au sein du secteur ;
- **Soutien de la diversité et mutualiser les forces des opérateurs pour des modèles économiques plus durables** => pour permettre un niveau de rentabilité plus important qu'à l'heure actuelle.

### IV. Point sur les projets de recherche en cours pour la filière

En 2018, une enquête a été réalisée auprès des acteurs du secteur pour savoir quelles étaient les priorités pour l'horticultures comestible au niveau de la recherche et voici les trois thématiques qui en sont ressorties :

- Rentabilité, commercialisation, choix des orientations technico-économiques ;
- Phytopathologie ;
- Fertilisation et gestion du sol.

Le CRA-W a sorti une nouvelle brochure sur les nouveaux sujets de recherches sur ces trois thématiques et principalement en bio (voir page 6 de la présentation en annexe II).



## V. Présentation du plan de promotion 2025 de l'APAQ-W pour la filière – Anne-Sophie Lois et Laëticia VAN ROOS

Le plan opérationnel de l'APAQ-W se décline autour de 6 axes ;

- 1) enjeux des filières,
- 2) L'image de l'agriculture et l'horticulture
- 3) L'information des citoyens sur l'alimentation locale, durable et de saison
- 4) La promotion des filières et produits,
- 5) Le soutien commercial et les services aux usagers,
- 6) Le soutien à l'innovation et à la différenciation.

Un budget promotion de 5.274.000 prévu dans le projet de budget 2025.

Rétrospective 2024 est expliquée au niveau des fruits et légumes (voir présentation en annexe III).

Présentation des activités prévues pour 2025 :

- Portraits de producteurs : 2 arboriculteurs – 2 maraichers – 1 fraisiériste et petits fruits rouges ;
- Réalisation de capsules vidéos courtes pour faire passer le message que 7 des 10 légumes préférés des wallons peuvent être produits en Belgique. Idem pour fruits ;
- Actions pédagogiques : dossier complet pommes et poires – augmentation des visites de classes aux CTH Gembloux et chez les producteurs – cahier d'activités ludiques et didactiques type cahier de vacances ;
- Augmenter la visibilité des fermes et points de vente par des panneaux de signalisation aux abords des routes ;
- Collaboration avec des influenceurs pour contenus des réseaux sociaux JCL ;
- Développement d'un calendrier de saison avec recettes à chaque « changement de saison » en collaboration avec la Cellule Manger Demain ;
- Dépôt dossier cofinancement européen avec la France et la Hongrie "European Fraich'Force" (à confirmer).

### Questions/réponses :

#### - **Quelles sont les actions pour soutenir les revenus ?**

Focus sur le fait d'augmenter la demande de produits locaux wallons, pour augmenter les volumes – encourager les filières éthiques avec des projets qui sont prix juste ou projets où on a une meilleure rémunération.

#### - **Pour les actions 2025, vous aviez parlé d'un budget pour faire des dégustations dans les supermarchés – est-ce que c'est toujours au programme parce qu'on ne l'a pas vu dans la présentation ?**

C'est par le Plan de relance de Wallonie que les actions de dégustation sont données au sein de l'APAQ-W – voilà deux ans on avait essayé de le faire avec les producteurs et même en défrayant le producteur pour le temps qu'il passait à faire la promotion de ses produits en GMS, ça n'avait pas bien fonctionné. Par contre, dans le Plan de relance de Wallonie nous sommes vraiment très présents dans la GMS avec les dégustations. C'est vraiment très régulier dans différents magasins. C'est essentiellement pour les produits transformés mais il y a aussi les produits frais.



Sur l'année 2024, de nombreuses dégustations ont été organisées et qui continueront à l'être. Identification en rayon « je suis un produit local » et dégustations menées « je cuisine local, durable et de saison » font partie des actions transversales.

**Quand vous dites il y a 7 légumes qui peuvent être produits en Belgique sur les 10 – quels sont les 3 légumes qui ne le sont pas ?**

En réalité, les 10 légumes peuvent être produits en Belgique mais trois d'entre eux doivent être produits sous serre. Le message à faire passer doit encore être discuté pour être intrigant pour le consommateur sans être faux ou trop simpliste.

## VI. Présentation et comparaison de robots et cobots venant à l'aide du maraîcher – Quentin Limbourg, CRAW

Développement du projet dans la perspective de diminuer les utilisations en produits phyto et donc d'augmenter la partie bio pour 2030. La lutte contre les adventices est un enjeu majeur en production végétale. Une alternative à l'usage d'herbicides est le désherbage mécanique robotisé.

Quels sont les freins ?

- Le prix ;
- Une technologie immature et qui évolue très vite ;
- Technologie adaptée au territoire wallon ?
- Manque de retour d'expériences – rentabilité, efficacité ?

Le CRA-W a dû étudier, évaluer et valider cette nouvelle technologie dans les conditions régionales pour ensuite diffuser les résultats en organisant des démonstrations et les mettre à disposition auprès des maraîchers => 3 robots et 1 cobot ont été évalués.

### Les 4 robots évalués

Robots enjambeurs		Robot monorang	Cobot enjambeur
			
Travail IR: Soc, lame Lelièvre, doigt Kress		Travail IR: Soc de binage	
Vitesse de travail : ≈3 km/h		Vitesse de travail: ≈2 km/h	
Guidage: GPS et Caméra		Guidage: GPS	Caméra sur cordeau couleur
Poids: 1500 kg	1000 kg	Poids 150 kg	400 kg
Multi-tâches: implantation et récolte			



Sur les 4 robots évalués, il y en a 3 qui ont été abandonnés par le constructeur. C'est un marché très volatile.

#### Aspects évalués :

- Qualité de désherbage ;
- Sélectivité, dégâts à la culture ;
- Précision du guidage ;
- Autonomie et consommation électrique ;
- Evaluation de la faisabilité économique dans une exploitation.

Les expérimentations ont duré 2 ans (1 an sur plantation de choux-fleurs et une année sur des betteraves) (voir présentation en annexe III).

#### Conclusions après expérimentations :

- Qualité du désherbage il faut améliorer le guidage et passer à des outils capables de travailler l'inter-rang ;
- Sélectivité : aucun problème ;
- Qualité du guidage du robot – idéal : aucun problème ;
- Qualité du guidage du robot – champ : qualité de l'outil doit être amélioré ;
- Autonomie : au niveau de la batterie aucun souci – par contre, bug chronophage (arrêt, envoi de SMS qu'il faut consulter) => améliorations importantes à apporter ;
- Etude de faisabilité économique : il faut un nombre d'hectares assez important pour pouvoir rentabiliser ce genre d'outil qui a un prix non négligeable.

#### Perspectives d'évolution :

- **Nécessité de réduire le coût** pour qu'il soit accessible aux exploitations de type maraîchage ;
- **Frein législatif** : même si le robot est autonome on ne peut pas l'utiliser dans les champs parce que la législation n'a pas encore évolué – vous pouvez l'utiliser si vous signez une dérogation comme quoi le constructeur n'est pas responsable de ce qui pourrait se passer ;
- **Adaptation à la complexité des exploitations** : les robots sont actuellement développés pour des schémas simples de monoculture – si on veut pouvoir l'utiliser sur le plus de surfaces possibles, il faut trouver un moyen facile de pouvoir changer d'une culture à l'autre.

## VII. Témoignage de la ferme de la Hulotte (France) – utilisation du robot de désherbage Oz

Sur la partie maraîchage, la ferme de la Hulotte exploite 2 hectares de légumes diversifiés en bio et plus de 1000 m<sup>2</sup> sous abris froids. Utilisation du robot de désherbage Oz depuis deux ans. Ils ont pu faire un essai avec la guidance RTK. Ne font plus de cultures en planches mais font tout à plat. Ils ont standardisé les écartements par rapport au robot (tout à 45 ou 90 cm). Le robot passe dans toutes les cultures sauf celles sur buttes (pommes de terre, carottes).

Résultat technique positif => cultures beaucoup plus propres – résultat efficace au niveau désherbage et gain de temps pour faire autre chose à côté.



Robot autonome mais n'est pas laissé sans surveillance. Faire attention à bien préparer son terrain correctement ainsi que les zones de demi-tour et ne rien laisser traîner dans les allées. Le robot Oz, on peut le faire semer ou planter mais il faut un adaptateur.

## VIII. Discussion : les robots en horticulture comestible, avenir ou arnaque ?

### - **Economiquement, est-ce que ça vous coûte moins cher de le faire manuellement ?**

Investissement non négligeable. On l'a acheté au tarif 2021 avant que tout commence à augmenter – En comptant le robot et les outils, on avait un investissement global de 28.000 € avec 40 % de subventions par rapport au gain sur la pénibilité au travail ce qui nous a coûté 11.000 €. Aujourd'hui il faut compter 8.000 à 10.000 euros de plus. Ça reste un investissement mais gain de temps et propreté du jardin.

Mathilde Eck précise que ces aides pour lutter contre la pénibilité ça existe en France et aux Pays-Bas. Elle a contacté différentes instances mais ça n'existe pas pour le moment en Wallonie. La réflexion c'est est-ce que ce serait intéressant de créer ce type d'aides pour diminuer la pénibilité et augmenter l'ergonomie du travail de maraîcher afin de se prémunir de maux de dos, de genoux qui, au final, coûtent aussi à la sécurité sociale derrière. C'est une discussion qui est en cours. C'est vrai que c'est non négligeable 40 % d'aide.

### - **Comment se fait-il que des aides ne sont déjà pas mises en place ? c'est quand même honteux d'avoir autant de personnes dans l'Administration pour nous faire toutes sortes de plans d'aide à l'investissement et qu'il n'y a toujours pas une règle par rapport à la pénibilité du travail. On est quand même dans un des secteurs le plus pénible.**

Il y a de grandes disparités avec les Pays-Bas, la France, la Flandre. C'est une question à creuser.

### - **Le robot est éligible dans les aides à l'investissement ?**

Il l'est mais ils n'ont pas encore une estimation du budget car ce ne sont pas encore des machines connues. Donc si on arrive avec une estimation de prix de plusieurs robots ils vont faire une valeur moyenne. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'interdiction d'achat d'un robot.

### - **Pierre, est-ce que tu peux expliquer en France comment vous êtes aidés ?**

On a deux financeurs :

- la **Mutualité Sociale Agricole** c'est la SECU en France pour les agriculteurs qui nous a subventionné d'un peu plus de 3.000 € sur les outils qui vont derrière le robot ;
- on a également une personne qui travaille chez nous avec la reconnaissance d'un handicap et on a un organisme en France qui est l'**Agefiph** qui finance des outils pour les personnes handicapées insérées dans le travail. Les grosses entreprises en France doivent avoir un certain pourcentage de personnes handicapées dans leur masse salariale et si elles ne respectent pas ce pourcentage-là elles paient des pénalités.



Ces pénalités financent la caisse de l'Agefiph ce qui permet de financer les outils et les aménagements pour les personnes handicapées dans les autres entreprises. On a pu avoir pas mal d'aides grâce à ça en plus de la MSA.

- **Le robot est éligible dans les aides à l'investissement ?**

Il l'est mais ils n'ont pas encore une estimation du budget car ce ne sont pas encore des machines connues. Donc si on arrive avec une estimation de prix de plusieurs robots ils vont faire une valeur moyenne. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'interdiction d'achat d'un robot.

- **J'ai une remarque pour clôturer la discussion sur les robots. Pour beaucoup d'exploitations ça ne fonctionne pas ou les subsides ne sont pas là mais les mauvaises herbes poussent chaque année. On a toujours un problème de main-d'œuvre, un problème de pénibilité du travail. Est-ce que ces problèmes sont remontés à l'Administration ? je ne comprends pas comment il n'y a pas une réflexion qui se fait sur la quantité de saisonniers dont on a besoin en Wallonie et ce que l'on fait pour mettre les gens au travail dans le secteur. Comment on nous aide nous producteurs pour trouver du personnel ? c'est un vrai métier ce qu'on fait et le travail de saisonnier c'est un vrai métier aussi. On a besoin de gens qui correspondent à certains critères.**

Cette problématique fait partie des points qui ont été remontés par Alain et Bernard notamment et qui seront exposés à la Ministre DALCQ ce 26 novembre pour essayer de trouver une solution.

- **C'est bien de lui remonter mais ce n'est pas du tout dans ses compétences.**

Mathilde explique que les robots c'était une solution éventuelle c'est pour cela qu'elle avait mis « avenir ou arnaque ». Au niveau de la main-d'œuvre il y a le problème effectivement de la lourdeur administrative pour engager, du coût que ça représente et de trouver de la main-d'œuvre.

- **Oui c'est compliqué de trouver de la main-d'œuvre mais aussi de la garder. J'ai de la chance d'avoir des saisonniers belges. Ils sont ennuyés tout le temps par le FOREM où on leur dit que ce qu'ils font ce n'est pas un métier alors qu'ils travaillent 3-4 jours par semaine chez moi. J'ai appris que le travail de saisonnier n'était pas reconnu comme métier en pénurie parce qu'on ne va pas encoder sur le FOREM qu'on a besoin de saisonniers. Il suffit de tirer un listing et de dire combien de saisonniers on engage en Wallonie, combien il y en a qui viennent de Roumanie et de Pologne et vous allez voir que vous allez trouver de l'emploi.**
- **Sans compter l'ONSS qui vient un peu comme la gestapo, quand on a 30 personnes, c'est impossible d'être 100% aux normes.**
- **Le premier problème que l'on rencontre dans le secteur maraîcher ou fruitier, au niveau de la main-d'œuvre, c'est qu'il y a de moins en moins de personnes qui ont envie de travailler à l'extérieur à tous les temps aussi bien pour le belge que pour l'étranger. Il y a de moins en moins d'étrangers qui ont envie de faire ce travail. Le second problème est la question du prix. À l'heure d'aujourd'hui les travailleurs étrangers savent exactement le prix qu'on paie en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en France. Pour 1 € même 0,50 € d'écart de l'heure ils vous disent au revoir du jour au lendemain et ils sont partis ailleurs. Le coût en Belgique est dans l'ensemble beaucoup plus faible qu'à l'étranger. Vous allez en Hollande ou en Allemagne on paie nettement plus pour un travail saisonnier.**



**Il y a aussi un problème qui s'ajoute c'est la capacité de loger les saisonniers. Lors d'une visite en Hollande, les exploitations hollandaises proposaient un logement pour tout le personnel saisonnier. Des caravanes magnifiques pour loger 4 à 5 personnes et l'exploitation avait 10 caravanes. On est dans un circuit au niveau européen où le personnel saisonnier sait exactement le prix proposé dans toutes les exploitations et il choisit à la carte. En Belgique globalement le tarif horaire réglementaire est plus bas que dans les autres pays, on a plus de mal à trouver du personnel saisonnier qu'avant.**

- **Le problème c'est la reconnaissance du statut saisonnier que ce soit au FOREM ou dans les syndicats.**
- **Une question qui a sans doute déjà été abordée, c'est qu'on voit des vignobles qui poussent aux quatre coins de la Wallonie et en période de vendanges, on voit des annonces « recherche bénévoles » et ils ne sont pas embêtés.**
- **Il faut parler de ça à chaque Assemblée tant que ce n'est pas résolu et qu'une personne de l'Administration y assiste et qu'elle nous expose qu'elle a pris connaissance de notre problème de saisonniers et ce qu'elle compte faire ou ne pas faire.**

Mathilde explique qu'elle a essayé d'avoir quelqu'un du cabinet Coppieters mais personne n'a pu se libérer.

- **C'est une matière fédérale et j'ai des doutes qu'on puisse faire bouger les choses ici dans notre petit coin alors que la Flandre représente l'horticulture à 90%.**
- **Comme présenté par l'APAQ-W, on dépense quand même pas mal d'argent pour promouvoir le local mais il n'y pas de solution pour produire local. Si on finance l'APAQ-W pourquoi on ne finance pas quelque chose qui permet de créer de l'emploi ? on parle des objectifs, des plans 2030 mais si on ne réfléchit pas aux problèmes de main-d'œuvre derrière ça ne peut pas évoluer.**
- **Nous sommes les seuls employeurs qui pourront utiliser des personnes non spécialisées puisqu'on forme sur place. En Belgique on a un nombre important de chômeurs qui sont sans formation et nous sommes le seul secteur qui pourrait les employer.**
- **Il faut également tenir compte du défi climatique. Dans certains secteurs, ça va devenir impossible de trouver des assurances couvrant les cultures. Dans le secteur fruitier, 70% des vergers ont été touchés par la grêle cette année. C'est un énorme problème dont on ne parle pas assez. Où trouver l'argent demain pour indemniser ? les assureurs n'assureront plus ou ce sera impayable. Avant il y avait des fonds de calamité. En Flandre, développement d'assurances para-climatiques.**

C'est aussi un point qui sera présenté à la Ministre.



## Annexe I : Liste des participants

Nom	Prénom
BERBERS	Guillaume
BERTRAND	Julien
BOUVRY	Jean
DARDENNE	Jean-Luc
DELVIGNE	ALAIN
DESENDER	Mathilde
DIRICK	Alain
DUBUISSON	Geoffrey
DUERINCKX	Alexandre
FLAMAND	Alexandre
HAWOTTE	Florent
HENDRICKX	Françoise
HOUSEN	Claire
JANSSENS	Ingrid
JANSSENS	Marc
LOIS	Anne-Sophie
MATTART	Philippe
PATTE	Bernard
PAUTRE	Vincent
VAN ROOS	Laetitia
SIMONIS	Octave
VANHEMELEN	Claude
WARNIER	Olivier

## Annexes II, III et IV



Annexe II AS HC  
novembre 2024 - V1.ç



Annexe III Apaqw.pdf



Annexe IV - Craw.pdf